Image not found or type unknown

recours en cas d'achat d'une voiture à un particulier

Par **coxi30**, le **20/07/2009** à **23:46**

Bonjour,

J'ai acheté hier un véhicule d'occasion à un particulier en Belgique.
Celui-ci m'a indiqué que deux pneus étaient à remplacer (ce que j'ai accepté) et qu'entre autres, le turbo avait été remplacé récement, il m'a fourni la facture d'achat de ce nouveau turbo, mais n'a pas de facture pour son remplacement.

De visu, le turbo semble en effet être fort récent.

Mon problème est que ce turbo siffle anormalement et qu'il y a une très grosse fumée blanche à l'échappement depuis ce matin (alors que je n'avais rien remarqué lors de l'essai et du retour de l'achat)

Ma question est la suivante : étant donné que mon achat a été fait à un particulier et, qui plus est, à l'étranger (Belgique), existe-t'il un recours pour que l'acheteur reprenne le véhicule ou éventuellement paie les réparations?

D'avance merci pour vos réponses

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés